



HAL
open science

Calcul des valeurs d'un énoncé 'au présent'

Sarah De Vogüé

► **To cite this version:**

Sarah De Vogüé. Calcul des valeurs d'un énoncé 'au présent'. Travaux de Linguistique: Revue Internationale de Linguistique Française, 2000, 40, pp.31-54. hal-04165386

HAL Id: hal-04165386

<https://hal.science/hal-04165386>

Submitted on 18 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(2000) « Calcul des valeurs d'un énoncé 'au présent' », *Travaux de linguistique* 40, Bruxelles, Duculot, p. 31-54.

Sarah de Vogüé
Université Paris X / URA 1028
UFR LLPHI – Bat. L
200 avenue de la République,
92001 Nanterre Cedex
0139168738 (perso : ne pas publier)

Calcul des valeurs d'un énoncé « au présent »

(paru dans *Travaux de linguistique*, « Le présent », numéro 40,
Duculot, 2000, pp. 31-54)

La catégorie traditionnellement décrite comme celle du présent se caractérise à la fois par un éventail de valeurs particulièrement diversifiées, et par l'absence de tout marquage morphologique. On soutiendra ici qu'il est possible de rendre compte des valeurs observées sans postuler l'existence d'un morphème spécifique. La thèse n'est pas nouvelleⁱ. La ligne argumentative qui sera adoptée diffère cependant de celle qui est généralement développée. Là où l'argumentation consiste d'habitude à tenter de réduire chacune des valeurs en question d'éléments variés du contexte, on procèdera plutôt par généralisation, en montrant qu'il est possible de rapporter ces valeurs à des distinctions sémantiques d'ordre général, qui ne sauraient être attribuées à quelque morphème particulierⁱⁱ.

Ces distinctions sont relatives aux mécanismes de constitution de la référence des énoncés. Il faudra donc d'abord expliciter les divers principes qui peuvent régir le calcul d'une telle

référence. Et c'est seulement dans un second temps que l'on étudiera pour chaque principe la façon dont il rend compte d'une partie des variations observées sur un énoncé au présent.

1. Présentation d'une théorie générale de la référence

Pour analyser la référence des énoncés, on s'appuie en particulier sur le concept de valeur référentielle que Culioli a été amené à introduireⁱⁱⁱ. Etant donné un énoncé, cet énoncé a un référent, qui est ce dont il parle. Mais il possède aussi une valeur référentielle, qu'il construit, et qui correspond à ce que cet énoncé va dire de son référent. Ainsi, si l'énoncé *Paul est beau* a pour référent un individu nommé Paul^{iv}, sa valeur référentielle mobilisera quant à elle la notion de beau, et consistera à donner cet individu comme étant une occurrence de beau. On distingue par conséquent a priori deux niveaux de référence. Et ces deux niveaux peuvent alors entretenir des relations variables, selon la façon dont l'énoncé est structuré.

La valeur référentielle d'un énoncé se constitue à partir « d'occurrences notionnelles » qui sont autant d'instanciations des différentes notions auxquelles renvoient les items lexicaux impliqués dans l'énoncé^v. Ces occurrences o sont strictement définies par leur relation avec les notions N qu'elles instancient. Une hypothèse forte de la théorie culiolienne est que cette relation procède d'une opération de repérage unique, dont le modèle

spécifie les propriétés formelles, et qui s'écrit $\varepsilon \in \mathbb{N}$ (ε « epsilon » \mathbb{N}). Ce repérage est donc conçu tout à la fois comme ce qui construit et comme ce qui configure les occurrences en question.

La relation entre référent et valeur référentielle peut varier. Le repérage $\varepsilon \in \mathbb{N}$ peut prendre différentes valeurs. Il en résulte tout un faisceau de configurations référentielles possibles, que l'on va déployer maintenant.

2. Jugement, description, évocation

Dans un précédent travail (de Vogué, 1999b), j'ai tenté d'élaborer un modèle conduisant à distinguer trois grands types de configuration énonciative. Je donne ci-dessous, à titre d'illustration, trois énoncés qui peuvent être tenus pour exemplaires des configurations en jeu :

[1] Paul est médecin.

[2] Paul dort.

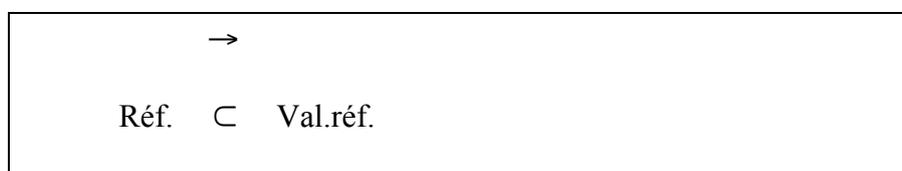
[3] Paul entre.

Il s'agit d'opposer des énoncés qui, pour les uns [1] relèvent d'une opération de catégorisation que je désignerai comme un « jugement », pour les autres [2] relèvent d'une simple description des faits ou des états se vérifiant dans une situation, pour les troisièmes enfin [3] relèvent de l'évocation d'un événement^{vi}. Je

vais montrer ici que ces trois configurations correspondent en fait à trois types de relation entre référents et valeurs référentielles^{vii}.

2.1. Des différentes relations possibles entre référent et valeur référentielle

L'enjeu de ce que l'on appelle ici « jugement » est de rapporter le référent à une catégorie notionnelle. Une telle opération ressortit à une forme de réduction : étant donné une entité du monde, nécessairement particulière, en la donnant comme un exemplaire plus ou moins singulier de telle notion, on néglige, le temps au moins du jugement, ce qui par ailleurs fait sa particularité. Il y a là identification du référent à la valeur référentielle construite : une occurrence quelconque de la notion de médecin. Et cette identification procède d'une inclusion, dans la catégorie que cette notion recouvre^{viii}. On peut schématiser la relation référent / valeur référentielle ainsi mise en œuvre de la façon suivante :

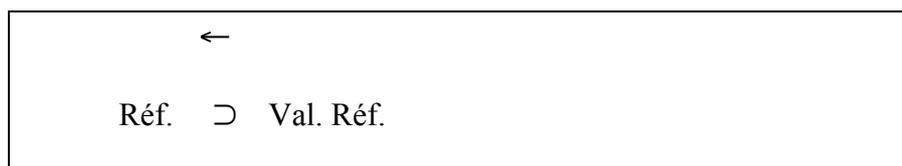


La structure référentielle des « descriptions » est toute différente : c'est au contraire autour du référent que l'énoncé va s'organiser. [2] porte sur une situation, qui constitue son référent, et vise d'abord à rendre compte de cette situation. Il le fait en définissant un aspect de la situation en question, en l'occurrence du mode de présence de Paul dans cette situation. Sans doute un tel

énoncé mobilise-t-il lui aussi sinon un jugement du moins une expertise : il faut avoir expertisé la situation décrite, y avoir reconnu quelque trait relevant de telle ou telle catégorie. Mais ce qui caractérise ce type de configuration est que l'objet de l'énoncé ne soit alors pas d'opérer une telle expertise : on utilise plutôt l'expertise, pour arriver à reconstituer la forme prise par la situation.

Admettre la distinction entre les types [1] et [2], c'est admettre qu'il est des direx dont la fonction n'est pas de catégoriser le monde, mais de le décrire : on ne parle pas que pour réduire le monde à nos conceptions, on parle aussi pour « rendre » le monde qui nous entoure^{ix}. Il faut alors que les notions s'alignent sur les entités, au lieu que ce soit les entités qui s'alignent sur les notions.

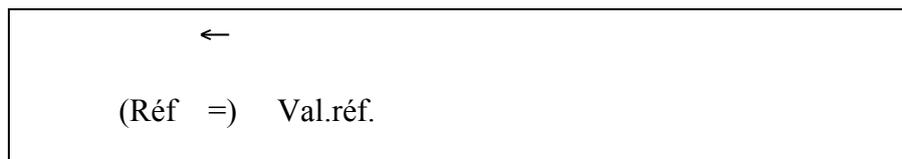
Cela signifie que la relation référent / valeur référentielle procède ici en sens inverse du cas précédent : on va de la valeur référentielle au référent, et c'est cette fois l'occurrence construite (telle occurrence de la notion de dormir, à savoir Paul dormant) qui se trouve incluse dans l'ensemble des traits qui seraient susceptibles de décrire le référent :



Enfin, une troisième forme de relation est mise en œuvre quand les direx produits sont des direx qui « racontent ». Il ne s'agit plus alors de catégoriser ou de décrire le monde, il s'agit de donner

à voir des faits : c'est là le registre de ce qu'on appelle ici « évocation », qu'illustre un énoncé comme [3]. Dans ce dernier cas de figure, il n'y a pas d'autre référent à l'énoncé que celui qu'il construit lui-même. Le référent est donc, paradoxalement, interne à l'énoncé, et coïncide avec la valeur référentielle construite. C'est dire que [3] ressortit à une entreprise qui est fondamentalement de l'ordre de la fiction, non pas au sens où il s'agirait d'imaginer des faits hypothétiques, mais au sens où le référent, réel ou imaginé, se trouve de toutes pièces reconstitué par l'énoncé.

Entre référent et valeur référentielle, il y a alors non plus inclusion, mais bien identité. Et c'est à partir de la valeur référentielle que le référent est appréhendé, comme coïncidant strictement avec ce qui en est dit. On peut schématiser ainsi la configuration qui en résulte :



S'il est possible d'illustrer ne serait-ce que grossièrement (en faisant abstraction de toutes les variations interprétatives possibles sur les énoncés [1-3]) ces trois types de configuration, c'est dans la mesure où ceux-ci sont fondamentalement liés au type de procès impliqué dans le prédicat de l'énoncé. Un prédicat attributif est plus propice qu'un prédicat événementiel à l'expression d'un jugement. Des procès désignant une activité ou un état sont intrinsèquement descriptifs, et décrivent une situation dans laquelle activité ou état s'instancient. Et les

prédicats événementiels sont par excellence les moyens de la narration dans la mesure où ils suffisent à évoquer un événement.

On sait cependant que les lexèmes verbaux ne sont pas associés de manière strictement bi-univoques à l'expression de tel ou tel type de procès. La variation dont il est question ici n'est donc pas à proprement parler une variation lexicale. On soutient qu'elle dépend de la structure référentielle de l'énoncé, certains lexèmes verbaux étant seulement plus propices que d'autres à la mise en œuvre d'une structure de l'un des trois types^x.

2.2. Effets aspectuels et temporels de la variation

On va montrer que la distinction établie en 2.1. permet de rendre compte d'une partie des variations traditionnellement associées au présent.

Qu'il y ait corrélation entre types de procès et configurations, rend compte d'abord de la dimension proprement aspectuelle de ces variations. Les énoncés au présent sont susceptibles de prendre aussi bien des valeurs génériques, que des valeurs sécantes ou des valeurs d'accomplissement. Cela paraît se déduire directement des configurations en jeu. Le jugement est générique, parce qu'il implique des catégories, et non pas l'état, nécessairement transitoire, d'une situation ; les descriptions sont sécantes, parce que la chose décrite n'est pas censée advenir au moment seul où elle est décrite ; les évocations reconstituent des événements, donnés dans leur accomplissement^{xi}.

De manière moins attendue, la distinction établie rend compte aussi de variations qui sont d'ordre temporel.

L'énoncé [1], et plus généralement tout énoncé de « jugement », reçoit une interprétation dans laquelle le paramètre temporel paraît secondaire. Il s'agit d'attribuer des propriétés à Paul, et non pas de construire un intervalle temporel dans lequel un procès serait vérifié. On peut considérer ce type d'énoncé comme étant doté d'une référence qui est « hors temps ». Pour être plus exact, l'extension temporelle du procès se trouve dépendre pour une part de la nature de la propriété considérée, pour une autre des hasards ou des nécessités du destin de l'individu concerné : Paul n'a pas toujours été médecin, ne l'est peut-être pas à jamais ; il le sera le temps qu'il le sera. C'est dire que l'ancrage dans le temps du procès est limité au domaine de validité de la prédication effectuée.

Cela permet d'expliquer les types de variation que l'on pourra rencontrer relativement à cet ancrage temporel^{xii}:

[1a] Hier, Paul est médecin, aujourd'hui il est cosmonaute.

[1b] Paul est médecin. Il travaille beaucoup. Un jour, il rencontre...

[1a] ne paraît acceptable qu'à condition d'interpréter les deux propositions qui le constituent soit comme relevant du discours rapporté (« hier, on me dit que ... »), soit comme se fondant sur le semblant des apparences (« Paul a toutes les apparences du médecin, se comporte comme s'il l'était »). A chaque fois, ce n'est

pas l'ancrage temporel de *Paul est médecin* qui se trouve limité à « hier », mais seulement ce qui serait sa sphère de validité : la proposition n'a valu qu' « hier », mais n'était alors pas moins générique qu'elle ne l'est en [1].

[1b] pourra apparaître dans le cadre d'un récit, où il aura pour fonction de « camper » un personnage, c'est-à-dire de l'introduire dans la scène de la narration. Rien ne dit alors que ce personnage ait une quelconque existence en dehors de la scène en question. Pourtant, au sein de l'histoire qui est racontée, l'énoncé reste de type générique. Il faut donc à nouveau rapporter l'ancrage temporel de cet énoncé à ce qui constitue son domaine de validité, à savoir l'histoire racontée. On peut même considérer que [1b], dans un début de roman ou n'importe quel début de scène, suffit à construire l'espace qui constitue son domaine de validité : l'effet sera que le lecteur se trouve alors transporté dans cet autre temps que l'énoncé a instauré, un temps où il y a Paul et où Paul est médecin.

Il ressort par conséquent de l'observation de ces deux contextualisations de [1] qu'un tel énoncé implique nécessairement ce que l'on a appelé un domaine de validation, et donc quelque instance (discours, apparence, histoire) susceptible de le rendre valide. On en déduit une propriété caractéristique des « jugements » qui est qu'ils mobilisent toujours une telle instance, disjointe ou non de l'instance d'énonciation (le locuteur), et lui servant en quelque sorte de « référentiel de validation »^{xiii}. C'est

cette instance qui peut varier, et qui peut en particulier admettre divers ancrages temporels. Les « jugements » restent génériques, seuls leurs « référentiels de validation » sont variables.

L'énoncé [2] tend quant à lui à s'interpréter « naturellement » comme déictique : il décrit alors la situation dans laquelle l'énoncé est proféré (« il dort au moment où je parle »). On voit donc qu'il ressortit à un ancrage temporel bien différent de celui de [1]. Cet ancrage reste pourtant variable : on observe le même type de variation que pour [1], à ceci près qu'il ne sera plus nécessaire de mobiliser un discours rapporté, un espace de narration, ou même une apparence pour l'obtenir ; un simple espace de perception suffit :

[2a] Elle entre. Paul dort.

Paul dort implique ici la mobilisation d'un « point de vue », celui de « elle » face à la situation qu'elle découvre une fois entrée. Et c'est cette situation que l'énoncé va décrire.

C'est dire que les « descriptions » mobilisent quant à elles ce qu'il faudrait appeler cette fois un « référentiel de localisation », qui prend la forme d'une situation d'une part, d'un point depuis lequel cette situation est perçue d'autre part. Ce référentiel peut être distinct de la situation d'énonciation, dans des conditions qu'il faudrait étudier et qui ne sont sans doute pas exactement les mêmes que pour le référentiel de validation des « jugements » : il faut qu'il soit suffisamment détaché de cette situation d'énonciation pour

permettre la constitution d'un point de vue autonome. Quoi qu'il en soit, l'ancrage temporel de l'énoncé sera toujours dans une relation de coïncidence de type déictique avec ce référentiel (« il dort au moment où elle le voit »). Ce n'est donc pas à proprement parler cet ancrage qui varie, mais à nouveau l'ancrage du référentiel.

Reste le cas de [3], pour lequel le problème va se présenter très différemment. On verra que ce type d'énoncé est en fait compatible avec toutes sortes d'ancrage. Sans doute est-ce la configuration dans laquelle le champ de variation temporelle est le plus large. En particulier, [3] admet naturellement la valeur dite de « présent narratif » avec référence à un temps révolu ou fictif. L'idée traditionnelle selon laquelle cette valeur serait une valeur marquée se trouve donc ici réfutée : avec des prédicats événementiels, une telle interprétation sera sans doute la moins marquée et la plus accessible. On trouve sans doute aussi une valeur déictique possible, dans le cas de ce qui serait un « reportage en direct », mais celle-ci suppose en fait des conditions tout à fait particulières. Il faut en effet que le déroulement des événements rapportés coïncide effectivement avec le report qui en est fait : d'où par exemple des variations de débit, caractéristiques de ce type d'énonciation, qui en outre ne sera compatible qu'avec des déroulements suffisamment rapides (match, guerre, film,...).

Les différences qui viennent d'être observées entre [1], [2] et [3] relativement à leur mode d'ancrage temporel, s'expliquent aisément à partir du moment où l'on prend en considération le type de configuration énonciative dans lequel ils s'inscrivent : alors que le jugement n'a d'autres limites temporelles que celles qui limitent sa validité, la description est naturellement relative aux limites de ce qui est perçu, et l'évocation construit sa propre localisation temporelle.

C'est donc bien la configuration énonciative en jeu qui détermine ici l'ancrage temporel de l'énoncé.

3. Singularisation ou exemplification

3.1. Deux grands modes de constitution des occurrences

La variation dont on va examiner les effets maintenant, concerne le mode de constitution des occurrences qui vont composer la valeur référentielle d'un énoncé. On distingue sur ce plan deux grands modes de configuration (voir de Vogué & Paillard, à paraître, de Vogué 1993, de Vogué 1999a), qui correspondent à deux façons de mettre en œuvre le repérage $o \in N$, et donc à deux façons d'utiliser les notions N pour définir l'identité d'une occurrence o .

Dans le rapport s'établissant entre occurrences et notions, les notions sont à la fois ce qui définit la singularité des occurrences construites, et ce que ces occurrences exemplifient. Ce pourrait être un simple « échange de bons procédés » : la notion caractérise l'occurrence, tandis que l'occurrence instancie la

notion. Ce n'est pas le cas : les deux relations, quoique symétriques, engagent en fait deux formes de mise en relation qui sont fortement différenciées, non seulement parce qu'elles opèrent en sens inverse, mais aussi parce qu'elles sont attachées à des enjeux prédicatifs différents.

Pour voir cette distinction à l'œuvre, on utilisera une forme de paire minimale, qui nous intéresse particulièrement puisqu'elle est relative à la configuration du « jugement » analysée ci-dessus. Face à [1], on trouve un énoncé apparemment plus contraint, où le nom attribut est introduit par l'article *un* :

[4] Paul est un médecin.

[4] est en fait parfaitement acceptable dès lors qu'il s'agit de statuer sur « ce qu'est » Paul, et donc sur ce qui peut le caractériser dans sa singularité. L'énoncé se verra alors associé à diverses implications, que la suite pourra éventuellement expliciter, et où la notion de médecin se trouvera rapportée à d'autres propriétés que l'on peut attendre d'un individu ainsi singularisé : *il a le sens des responsabilités, c'est un notable, ce n'est pas un chirurgien, tu ne peux pas lui demander de régler tous les problèmes, etc....*

[1] en revanche, réputé moins contraint, se contente d'inscrire Paul dans une classe, qui est sans doute définie sur la base de critères qualitatifs, mais dont la fonction est surtout de « situer » Paul dans une grille (pas professeur ou caissier ou infirmier). On trouvera par exemple cette forme dans tout énoncé visant à introduire Paul dans la scène du discours : il s'agit alors de

dire qui il est et non plus sur ce qu'il est, de l'identifier et non plus de le caractériser ; et on le fait en spécifiant les classes dont il est un exemplaire.

Dans les deux cas, une occurrence de la notion de médecin est construite, et Paul se trouve identifié à cette occurrence. Mais dans [4], où cette identification vise à définir la singularité de Paul, l'occurrence en question est donnée comme un point de singularité, et c'est la notion qui en dit la singularité. Dans [1], l'occurrence est configurée comme étant un exemplaire quelconque, dont la notion détermine le type^{xiv}.

La notion n'a donc pas la même fonction, et elle n'intervient pas de la même façon dans le repérage de l'occurrence construite. Il faut en conclure que l'on a affaire à deux formes distinctes de repérage.

Pour rendre cette différence, on s'appuie sur l'opposition proposée par Culioli entre les fonctions d'Attracteur et de Type (Culioli, 1999b/1991). Une notion détermine ce que Culioli appelle un domaine notionnel, recouvrant les occurrences qui seront susceptibles d'instancier cette notion ; ce domaine notionnel est structuré sur des bases différentes selon que le repère qui l'organise a la fonction d'un Attracteur ou d'un Type. L'Attracteur est une mesure de singularité, et se trouve rapporté à un faisceau de propriétés pouvant être attribuées aux occurrences qu'il singularise. Le Type est un patron de conformité, et il renvoie de manière indiscernable à toutes les occurrences qui l'exemplifient^{xv}.

On peut à partir de là différencier deux opérations de repérage, $o \in A$ et $o \in T$, la première définissant une occurrence en la rapportant à l'attracteur A pris comme une mesure de sa singularité, la seconde la construisant en rapport au type T qu'elle instancie^{xvi}.

3.2. Deux catégories d'énoncés

Ces deux modes de constitution de l'occurrence, qui distinguent deux formes de « jugement », par évaluation d'une part [4], et par conformation d'autre part [1], travaillent aussi « descriptions » et « évocations ». Il ne semble pas là cependant que cela doive passer par un marquage particulier : les mêmes séquences, lorsque du moins elles sont au présent, sont compatibles avec les deux valeurs.

Ainsi, pour les « descriptions », il s'agira dans le premier cas d'évaluer ce qui fait la singularité d'une situation, dans le second de rendre cette situation discernable en l'identifiant comme exemplaire d'une notion. L'énoncé [2] *Pierre dort* peut de fait procéder d'une forme de diagnostic relativement à une situation constatée :

[2b] Tiens ! Pierre dort !

C'est alors ce qui fait la singularité de cette situation qui est diagnostiqué. Mais le même énoncé peut aussi ressortir à un tout autre registre, qui serait celui de l'information, concernant une situation caractérisée par sa relation à la notion qu'elle exemplifie :

[2c] Tu veux savoir ce que Pierre fait ? Il dort.

Avec les « évocations », l'opposition est plus sensible encore. On a vu qu'il n'y a alors pas d'ancrage sur une situation de référence indépendante : l'énoncé construit sa référence de manière autonome à partir des valeurs référentielles qu'il élabore. L'événement évoqué ne correspond pas alors nécessairement à un fait instancié. Dans le cas d'un repérage par rapport au Type, où il y a exemplification du procès, on aura un fait instancié. En revanche, dans le cas d'un repérage par rapport à l'Attracteur, l'énoncé ressortira plutôt à une prédication qualitative, où le procès est d'abord donné comme étant valide : il n'est plus nécessaire qu'il soit instancié au moment où il est ainsi validé. On a une illustration particulièrement éloquente de ce contraste dans l'opposition bien connue entre les deux interprétations de [5] :

[5] Il descend.

Dans un reportage en direct ou dans une narration, [5] notifie un fait, ou ce que l'on pourrait décrire comme la « performance » d'une descente^{xvii}. Mais [5] peut aussi servir à qualifier l'individu dont il est question, en lui attribuant la propriété d'être « descendant » : il faut alors que le procès puisse s'interpréter comme un attribut propre à singulariser des individus, ce qui sera le cas par exemple dans le contexte d'un métro arrivant à une station, pour les individus qui quittent effectivement la rame à la station en question.

Evaluation, diagnostic, évocation d'une attribution d'un côté, conformation, information, performation de l'autre : les effets de l'opposition décrite sont différents d'un cas sur l'autre, parce qu'ils dépendent à chaque fois de la façon spécifique dont référent et valeur référentielle se trouvent interagir. Il demeure que l'on va pouvoir distinguer sur cette base entre deux grandes catégories d'énoncés. La question est maintenant de pouvoir évaluer les répercussions de cette opposition sur la structure aspectuo-temporelle des énoncés en question.

3.3. Valeurs aspectuo-temporelles

Avec les énoncés « singularisants », la prédication consiste à donner la notion comme étant valide, que cette notion se trouve ou non être par ailleurs instanciée. Cela suppose la construction d'un intervalle de validité du procès, indépendant de son éventuel intervalle d'instanciation.

Avec les énoncés « exemplifiants », c'est d'abord l'instanciation du procès qui est en cause : le procès est valide non pas parce que le locuteur l'estime valide, mais dans la stricte mesure où il s'instancie. Cela suppose que l'intervalle de validité du procès coïncide alors exactement avec l'intervalle dans lequel il s'instancie.

Deux intervalles distincts dans un cas, un seul intervalle dans l'autre : c'est là déjà une différence importante. On va voir

cependant la façon précise dont cette différence se monnaie dans chacune des six configurations distinguées.

On reprend d'abord de ce point de vue l'opposition entre *Paul est un médecin* et *Paul est médecin*.

Dans le premier cas, il s'agit de caractériser Paul dans sa singularité, donc dans ce qui serait son « essence » : soit ce qui demeure vrai en toute occasion et quoi qu'il arrive (qui pourrait y compris rester vrai si d'aventure Paul changeait de métier). C'est dire qu'il n'est guère pertinent de rapporter dans ce cas le procès à l'extension temporelle de quelque instanciation que ce soit : il est valide, qu'il s'instancie ou qu'il ne s'instancie pas. Si la propriété en cause se trouve limitée sur le plan temporel, c'est là seulement du point de vue de sa validité (puisque aussi bien, ce qui fait la singularité d'un individu peut se modifier dans le temps). Sans doute cette propriété peut-elle par ailleurs s'instancier : mais ce sera alors sous la forme de manifestations, où Paul témoigne de son « être de médecin », et qui correspondent aux différents comportements qui peuvent être attendus d'un médecin. Ces manifestations seront donc surtout des instanciations de l'une ou l'autre des propositions dont on a vu qu'elles s'infèrent de la notion prise comme Attracteur. A travers elles, la notion « s'actualise », et c'est là la seule façon, indirecte, qu'elle aura de s'instancier.

Dans *Paul est médecin* en revanche, on a bien affaire à une propriété instanciée, et dont l'instanciation recouvre tout l'intervalle temporel dans lequel cette propriété est valide.

Cette différence du point de vue de l'ancrage temporel du procès peut être représentée schématiquement. Pour une évaluation comme [4], on aura d'une part un intervalle de validité (marqué par des bornes sur le schéma), d'autre part différentes actualisations plus ou moins ponctuelles, réparties aléatoirement sur la ligne du temps (et marquées par des croix). Pour une conformation comme [1], on aura un intervalle d'instanciation correspondant à l'intervalle où la propriété est valide et le recouvrant de manière continue (croix et crochets correspondent):

[4'] ----[x-----x-x-----x-----x--|-xx-----x-----x-]---→
Réf(val)

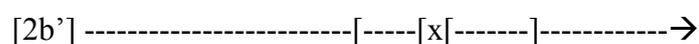
[1'] ----[xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx|xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx]---→

Quant aux deux configurations évoquées pour la « description », elles relèvent en fait de deux formes de déicticité différentes.

Lorsque *Paul dort* procède d'un diagnostic, c'est que le « diagnostiqueur » (ce que l'on a appelé, d'une manière plus technique, le référentiel de localisation) aura identifié ce qu'il perçoit comme relevant du procès de dormir. On a bien par conséquent deux intervalles en cause : d'une part l'intervalle correspondant à celui de la perception, où le procès s'instancie effectivement, d'autre part l'intervalle de validité du procès en question, dont les limites sont déterminées indépendamment, et qui ne saurait a priori être réduit au seul moment de perception. C'est

bien parce que ces deux intervalles sont distincts, le second recouvrant le premier, que l'on parlera dans ce cas d'une saisie sécante. En outre, le premier de ces intervalles, celui dans lequel le procès est perçu en cours d'instanciation, aura alors des propriétés topologiques tout à fait particulières. Il coïncide quant à lui exactement avec le moment de perception : on a donc là une forme stricte de déicticité. Il hérite dès lors de la temporalité propre à cette perception. Or celle-ci est de l'ordre de l'émergence, puisque qu'elle prend la forme d'un diagnostic. Il faut donc l'entendre comme un point de bascule. C'est bien là d'ailleurs ce que suppose le terme même de « saisie » : à un moment, on a perçu ce qui, dans ce que l'on voyait, s'actualise. C'est dire que l'intervalle de cette perception émergente n'a pas la topologie d'une simple durée : il s'ordonne sur un premier point correspondant à l'avènement de la perception ; il ne comporte pas pour autant de dernier point où cette perception s'achèverait. Il faut donc le concevoir avec une borne fermée à gauche (incluant le premier point) et une borne ouverte à droite (sans dernier point).

On obtient ainsi, pour ce type particulier d'énoncés, la structure aspectuo-temporelle suivante, avec d'un côté un intervalle de validation (marqué simplement par ses bornes), et de l'autre l'instant de perception, où le procès est donné comme étant en cours d'instanciation (dès lors marqué aussi par une croix) :



Réf(loc)

Lorsque maintenant *Paul dort* se présente comme une simple information, la déicticité est moins stricte : le procès peut tout à fait se dérouler dans une autre situation que celle qui est perçue, et il faut simplement qu'elle recouvre celle-ci sur le plan temporel (« Paul dort actuellement »). Surtout, c'est tout l'intervalle d'instanciation qui est mis en avant (« dormir » a lieu), et il n'est pas nécessaire qu'il coïncide avec le moment où l'information est donnée : il suffit qu'il l'englobe. La structure topologique en cause est donc beaucoup plus simple, avec un seul intervalle qui est à la fois celui où le procès s'instancie et celui où dès lors ce procès est valide : on n'a plus la disjonction précédente, entre ce qui s'observe et ce qui est prédiqué. Il n'y a séquence que dans la mesure où le moment de saisie (le référentiel de localisation) est un point quelconque de cet intervalle d'instanciation :

[2c'] -----[xxxx|xxxxxx]-----→

Réf(loc)

Avec les « évocations », l'opposition est fondamentalement du même ordre : d'un côté, pour les « attributions », un intervalle de validation, correspondant au moment, vraisemblablement limité, où « je » sera ainsi « descendant » ; de l'autre, dans le reportage en direct ou dans une narration, un intervalle d'instanciation, où le procès s'accomplit extensivement et se trouve rapporté dans toute son extension.

Simplement, il n'y a pas là de référentiel extérieur à l'événement rapporté : on n'a donc pas sécance, mais ce que les guillaumiens ont décrit comme une saisie globale. Même dans le reportage en direct, la descente n'est pas saisie dans le « cours » de son accomplissement, mais dans l'avènement même de cet accomplissement : c'est bien là ce qui va impliquer les variations de débit de ce type d'énonciation, puisqu'il faudra alors accélérer ou ralentir selon le temps qui aura été effectivement mis par l'événement rapporté pour s'accomplir. Au lieu de constituer un référentiel fixe, le locuteur va suivre le cours des événements, se trouvant dès lors lui-même pris dans la temporalité de ces événements. Et, en les donnant dans leur accomplissement, il les réduit à un intervalle d'instanciation compact, qui est donné comme s'il était sans variation interne.

La représentation qu'il faudra donner à cet intervalle d'instanciation dans le cas de ce que l'on a appelé une « performance », est donc extrêmement simple : un intervalle homogène, pris dans un axe des temps sans origine (sans référentiel stable) :

[5b'] -----[xxx]-----→

Elle est en revanche plus complexe dans le cas [5a] de ce que l'on a appelé, faute d'avoir trouvé mieux, une « attribution ». L'expression n'est pas tout à fait satisfaisante : on parle d'attribution pour faire entendre qu'il s'agit d'attribuer une propriété à un individu (la propriété d'être « descendant ») ; mais il

faudrait aussi pouvoir faire entendre que cette propriété est d'un type bien particulier. Elle reste relative à l'actualisation de quelque événement instanciant la notion, même si celle-ci ne coïncide pas avec la validation opérée. Cette instanciation sera ce qui en définitive fonde la validation en question : « je » est donné comme descendant dans la mesure où il va de fait descendre.

On a donc à nouveau deux intervalles en jeu. Et le premier point de l'intervalle d'instanciation va en fait coïncider avec le dernier point de l'intervalle de validité : « je » est « descendant » tant qu'il n'est pas descendu ; dès qu'il commence à descendre effectivement, il n'est plus, ou du moins plus dans le même sens, « descendant ». L'instanciation, ou plus précisément son émergence, est ainsi tout à la fois ce qui vient clore et ce qui vient sanctionner la validité du procès.

C'est dire que ce premier point où le procès s'inscrit dans l'actualité est ici décisif. On est par conséquent dans une toute autre logique que pour le reportage en direct où l'intervalle d'instanciation était saisi globalement : l'instanciation est donnée comme une actualisation, et se trouve dès lors toute entière condensée dans l'instant de son émergence, quand le procès devient actuel.

La représentation que l'on peut donner de cette configuration sur un axe temporel est donc la suivante :

[5a'] -----[-----[x]x]----->

3.4. Deux conceptions du temps

On obtient ainsi six structures aspectuo-temporelles différentes. Les trois structures correspondant à des repérages singularisants ont en commun non seulement la non-coïncidence attendue entre intervalles de validation et d'instanciation, mais encore la forme particulière que prend alors l'intervalle d'instanciation.

Les trois fois, cette instanciation a été décrite comme une « actualisation » : c'est qu'elle doit s'entendre comme une inscription du procès dans l'actualité, qui est bien corrélative à une validation, puisqu'elle vient à chaque fois corroborer cette validation. Que ce soit parce qu'elle s'en infère (évaluation), parce qu'elle la fonde (diagnostic) ou parce qu'elle la sanctionne (attribution), elle sera toujours ce qui permet en définitive de l'authentifier.

Par ailleurs, au moins dans les configurations du diagnostic et de l'attribution, l'actualisation du procès, au lieu d'être saisie de manière homogène et compacte, se trouve prise dans son émergence. Or cette émergence, correspondant à la borne gauche fermée des représentations aspectuelles, figure le point de rupture où se marque la distinction d'avec ce qui précède : l'émergence est un point de singularité.

Sans doute dans les évaluations, les manifestations de la propriété prédiquée n'auront-elles pas exactement une forme aspectuelle du même type. Il n'empêche qu'elles s'inscrivent dans

une temporalité qui est bien celle de l'émergence : les comportements en question sont donnés comme ce à quoi on peut s'attendre, comme ce qui pourrait arriver. La borne gauche reste donc un point où la notion advient dans sa singularité : un point où tout à la fois elle s'actualise et où elle émerge.

On voit que la dimension temporelle est extrêmement présente dans tous les énoncés « singularisants ». On a affaire à un temps en mouvement, marqué par des discontinuités qualitatives (des émergences). Ce n'est absolument pas le cas des énoncés à « vérité garantie », dont la temporalité, limitée à des intervalles homogènes, se trouve en quelque sorte figée : le temps est alors seulement affaire de durée plus ou moins étendue.

L'idée est que ces deux conceptions concurrentes du temps ne sont que les contrecoups du mode de constitution des occurrences que l'énoncé construit. Dans le repérage par rapport à l'attracteur, la validation opérée a en définitive une fonction distinctive : il s'agit de distinguer l'occurrence construite de ce qui ne relèverait pas de cette notion. Il faut alors que cette occurrence s'entende comme un point où la notion s'actualise. Et il faut donc une actualité en mouvement, avec des points d'émergence. En revanche, dans le repérage par rapport au type, on identifie un référent comme exemplifiant une notion, ce qui suppose que soit fait abstraction de ce qui dans ce référent serait instable. D'où un temps construit sur un tout autre modèle, beaucoup plus statique, celui des durées mesurables d'instanciation.

Il y a diverses façons de conceptualiser le temps, et il y a aussi différentes façons de le construire au travers d'un énoncé. Le mode de constitution des occurrences joue de ce point de vue un rôle déterminant. Et c'est la raison pour laquelle il est possible de rendre compte des valeurs temporelles des énoncés, notamment de ceux qui seront au présent, à partir de l'analyse de leur configuration énonciative.

4. A propos des modalités de détermination des occurrences

On voit maintenant selon quels principes peuvent s'établir des références de type générique ou de type déictique, ou encore des références a priori dépourvues d'ancrage temporel. On voit aussi ce qui peut produire les diverses saisies, sécantes, globales, voire « prospectives », qui sont compatibles avec un énoncé au présent. Reste à rendre compte de la variation de l'ancrage, du révolu à l'avenir, lorsque du moins elle ne se déduit pas de la construction de référentiels autonomes par rapport au moment de l'énonciation. Et reste aussi à expliquer les mécanismes qui peuvent produire des références plus ou moins itératives d'une part, plus ou moins fictives d'autre part. On va montrer que toutes ses distinctions peuvent être rapportées à un dernier principe de variation, relatif cette fois à l'opérateur de repérage lui-même.

4.1. Identification et altérité

Que les occurrences soient identifiées en relation avec l'Attracteur ou avec le Type, le repérage qui les identifie a en lui-même un statut fondamentalement paradoxal. Il est paradoxal comme l'est toute identification, où ce sont nécessairement deux termes distincts qui sont identifiés, entraînant une dialectique du même et de l'autre, qui lie définitivement identité et altérité. Il l'est plus encore ici, dans la mesure où cette identification vise à définir l'identité de l'un des termes, à savoir le repéré : celui-ci se trouve donc identifié dans ce qu'il est, via une identification à ce qu'il n'est pas, à savoir le repère.

Une telle opération aura nécessairement plusieurs issues, selon la façon dont aura pu être gérée l'altérité de départ entre repère et repéré : selon que cette altérité aura été neutralisée ou préservée ; mais aussi selon qu'elle aura d'abord été simplement ignorée ou reconnue ; et encore selon qu'elle aura ou non été exploitée dans l'identification opérée, puisque aussi bien cette altérité est constitutive de ce qui fait l'identité propre du repéré.

Ce n'est pas le lieu ici d'étudier les modalités de cette combinatoire et d'établir le détail du calcul dont elle procède. Cela constitue le programme d'une théorie du repérage que l'école culiolienne travaille à élaborer. On y soutient (voir en particulier de Vogué & Paillard, à paraître) que la variation que ce calcul induit n'est pas seulement affaire de degré (identification plus ou moins forte neutralisant plus ou moins l'altérité), mais se déploie selon

cinq configurations où se combinent les différents modes de gestion de l'altérité énumérés ci-dessus.

On distingue ainsi entre une identification qui pourrait être dite « faible », où l'altérité est ignorée quoique préservée, une identification « stricte », où l'altérité est ignorée et neutralisée, une identification « forte », où elle est à la fois reconnue et neutralisée (donc dépassée), une identification « partielle », où elle est reconnue et préservée, et une identification « spécifique », où elle est non seulement reconnue mais exploitée en tant que donnant la mesure de ce qui fait la spécificité du repéré^{xviii}.

4.2. Effets modaux, effets de détermination

Les effets de cette nouvelle variation ne seront en fait pas les mêmes suivant que c'est l'Attracteur ou le Type qui sont pris comme repères.

Dans le premier cas, où la notion est prédiquée d'une occurrence pour la singulariser, l'instabilité du repérage sera l'occasion d'un déploiement de configurations qui se joue essentiellement sur le plan modal, en termes d'exclusives éventuelles sur les alternatives à cette prédication. C'est alors le bien-fondé de N relativement à o qui est en cause. Se distinguent ici un « sans doute N » (identification faible), un « N en tous cas » (identification stricte), un « malgré tout N » (identification forte), un « N entre autres » (identification partielle) et un « N en soi »

(identification spécifique correspondant au cas où l'identification se fonde sur la singularité même de o).

Dans le deuxième cas, où l'occurrence est construite comme une exemplification de la notion, la variation se joue sur le plan de la détermination, et porte sur le caractère plus ou moins déterministe de la conformité établie. Si l'identification est « forte », l'occurrence est construite comme une incarnation de la notion, et on obtient une valeur générique . Si elle est « faible », l'occurrence n'est que l'une quelconque d'une classe d'autres, qui sont toutes également conformes à la notion : on obtient une valeur non-spécifique. Et entre les deux, on peut reconstituer toute la palette des valeurs de détermination d'une occurrence.

Dans de Vogué (1993), j'ai proposé deux illustrations des modes de configuration en jeu, l'une impliquant un énoncé quasiment identique à [4], qui était donc relative au repérage par singularisation, l'autre relative au repérage par exemplification, qui concernait non pas un énoncé entier, mais la valeur référentielle d'un groupe nominal en *un*. Je les reprends ci-dessous, en les adaptant et en notant entre parenthèses le type d'identification mis en jeu :

[4a] Sans doute, Paul est un médecin, et alors ? Il est d'abord Paul. (« faible »)

[4b] Ecoute, Paul est un médecin. Il doit pouvoir faire quelque chose pour toi. (« stricte »)

[4c] Pour moi, Paul est un médecin, et rien d'autre.

(« forte »)

[4d] D'accord Paul est un médecin. Mais c'est aussi un ami.

(« partielle »)

[4e] Paul est un médecin, mais pas n'importe quel médecin.

Il est le médecin qu'il est. (« spécifique »)

[6a] Je cherche un exemple. (« faible » ; valeur non-spécifique : *un quelconque*)

[6b] Tiens ! un exemple ! (« stricte » ; valeur non-spécifiée : *un particulier*, c'est-à-dire un « certain quelconque »)

[6c] Un exemple se choisit avec soin. (« forte » ; valeur générique : *tout*, un « vrai » exemple)

[6d] Un exemple est mal choisi. (« partielle » ; valeur partitive : *un des*, un particulier dans un ensemble)

[6e] J'ai trouvé un exemple. (« spécifique » ; valeur dite spécifique : *un certain*)

4.3. Délimitation des effets d'ordre temporel

La question est ici de mesurer les effets de ces variations sur des énoncés au présent. A nouveau, on s'attend à ce que ces effets se remodelent diversement selon que l'on est dans une configuration du jugement, de la description, ou de l'évocation. Pour les jugements et les descriptions, la valeur référentielle étant construite à partir d'un référent donné indépendamment, la

variation en cause n'aura pas d'effet sur le mode de constitution de ce référent. C'est dire que les différences en jeu, aussi importantes soient-elles, ne concerneront pas directement la question de l'ancrage référentiel de l'énoncé : il s'agit là de différences qui ne sont généralement pas prises en compte dans les descriptions des valeurs du présent. On n'en dira donc rien ici (voir de Vogué et Paillard, à paraître).

Restent les attributions d'un côté, les performances de l'autre. Dans ces deux cas de figure, le référent coïncide avec la valeur référentielle construite. La variation se soldera dès lors par des différences relatives à l'ancrage du référent ainsi « évoqué », celles-ci prenant alors la forme de différences d'ordre temporel. Ce sont ces différences que l'on va examiner ci-dessous.

4.4. Variations sur l'attribution : entre avenir et garantie subjective

Pour les attributions, où le déploiement de valeurs est d'ordre modal et concerne le bien-fondé de N, la question des alternatives à N s'interprétera en termes d'alternatives à l'actualisation de N. Dès lors on aura une variation portant sur le caractère plus ou moins nécessaire ou simplement éventuel d'une telle actualisation. D'où un champ de valeurs, où sont balayés à la fois l'hypothétique (strictement éventuel), l'injonctif (donné comme nécessaire) et la pure fiction (a priori une simple éventualité, mais que l'on prend comme advenue). L'organisation

de ce champ est la même qu'en [4a-e], mais les effets se déplacent dans le registre de l'actualisable :

[9a] Il ouvre la porte, j'hurle (hypothèse : N sans doute actualisable ; modalité de l'envisageable)

[9b] Il ouvre la porte (rôle, attribution, N « en tous cas » : actuel en tant qu'étant d'ores et déjà valide : cf. *Je descend*)

[9c] Il ouvre la porte ! (injonction, N « malgré tout » : cf. *Tu mets tes chaussures !*)

[9d] Il ouvre la porte dans 5 minutes (annonce, actualisation différée, N à un moment mais pas maintenant : cf. *Je prends ma retraite l'année prochaine*)

[9e] Il ouvre la porte (simulation, suggestion, mise en scène : il s'agit de joindre le geste à la parole, l'évocation suffisant à valider l'actualisation : cf. *Vous prenez deux œufs* dans les recettes de cuisine)

Pour chaque cas, dans la parenthèse, on a proposé un exemple plus prototypique, correspondant aux valeurs qui sont généralement citées dans la littérature sur le présent. On peut constater que ces exemples utilisent généralement la première ou la deuxième personne : la variation s'inscrivant dans un jeu d'alternatives subjectives, il est plus difficile de la reconstituer à partir d'une troisième personne. Ainsi faut-il, dans [9b] et [9d], que le locuteur puisse se porter garant des faits et gestes à venir de l'individu concerné : l'énoncé s'interprétera soit comme du discours rapporté,

soit comme marquant la maîtrise du locuteur sur ce qu'il a planifié avec cet individu. Dans [9c], il faut imaginer une situation où l'interlocuteur fait figure d'intermédiaire entre le locuteur et « il ». Dans [9e] enfin, on devra se situer dans une scène de suggestion à distance, avec à nouveau l'interlocuteur comme relais, et « il » réalisant les actes annoncés au fur à mesure de l'annonce. C'est dire que de manière générale, la configuration en jeu impliquera nécessairement quelque rapport de force intersubjectif, ce qui se manifeste y compris dans [9a] à travers la forme que prend l'apodose : menace dans l'exemple donné, elle peut aussi faire figure de promesse (*je l'embrasse*), mais envisage toujours l'actualisation de N comme étant de l'ordre de l'éventualité imminente.

L'intersubjectivité de [9a-e] s'explique par le fait que cette configuration mette à la fois en jeu un point de vue singulier (face à d'autres points de vue), et une logique de la validation. L'ancrage temporel qui dans chaque cas en résulte s'explique à la fois par la structure temporelle générale de la configuration (voir [5a']), avec l'actualisation comme sanction finale de la validation, et par la forme plus ou moins différée que prend cette validation selon que l'identification opérée (entre l'actualisable et le validé) est plus ou moins stricte. On aura alors une variation qui, en termes d'ancrage, va de l'imminence ([9a]) à l'avenir différé ([9d]), en passant par le prospectif ([9b]), l'urgence ([9c]), ou par cette coïncidence quasi-

performative propre à la situation de « télécommande » qui caractérise [9e].

4.5. Variations sur la performance : la question de l'itération

On traite généralement de manière séparée les valeurs particularisantes des énoncés au présent et leurs valeurs itératives, en particulier lorsque ces dernières touchent au gnomique et prennent alors une extension qui est d'ordre générique. L'exemple des articles, avec *un* et *le* cumulant l'un et l'autre valeurs particularisantes et valeurs génériques, témoigne pourtant de la relation pouvant exister entre ces deux catégories de valeurs.

De fait, on retrouve, avec ce que l'on appelé des performances, une organisation des valeurs tout à fait parallèle à celle qui a pu être déployée en [8a-e] pour les groupes nominaux en *un* :

[10a] Il ouvre la porte, elle hurle (valeur de parcours : « à chaque fois » qu'N s'instancie, pour quelque instanciation que ce soit)

[10b] Il ouvre la porte (reportage en direct : une occurrence particulière identifiée comme exemplaire quelconque de N)

[10c] On lui demande, il ouvre la porte (valeur gnomique : procès performé en toute occasion, constituant une caractéristique de « il »)

[10d] Il ouvre la porte à 15h 23 puis sort prévenir sa voisine (reportage différé : une occurrence particulière dans la

classe des exemplifications possibles de N ; N s'instancie entre autres à ce moment-là)

[10e] Il ouvre la porte. Il n'y a personne. (présent narratif : un certain événement, passé ou fictif ; il est présenté comme exemplaire particulier et spécifique de N ; c'est tel événement et non un autre de la classe des exemplifications possibles de N)

Le contraste [10a]/[10c] est la stricte transposition, dans le domaine temporel, de celui qui prévalait entre [8a] et [8c] : d'un côté une occurrence quelconque, prise dans une classe d'occurrences qui sont à la fois chacune particulière et globalement indiscernables, de l'autre une prédication valant pour toute occurrence, par-delà toute particularité.

Quant à [10b], il s'apparente très fortement à [8b]. Dans les deux cas, on retrouve un ancrage déictique : l'« exemple » est là, inscrit dans la situation, et la porte s'ouvre, en direct, sous les yeux du locuteur, qui se contente de nommer ce qu'il constate. Une occurrence particulière est rapportée à une catégorie générale, ce qui suppose que l'on ait négligé ce qui par ailleurs fait sa particularité.

Restent les valeurs [10d] et [10e]. Bien qu'il soit d'usage de les regrouper dans une même catégorie globale, au titre de leur narrativité supposée partagée, elles se distinguent par plusieurs traits. D'abord, [10e] produit un effet de « vécu » indéniablement

plus important : on se trouve transporté dans une scène que l'on décrit, et que l'on va alors avoir le sentiment de vivre en direct. Dans [10d], malgré le présent, l'effet de vécu est beaucoup moins sensible. Alors que [10e] dramatisait l'action racontée, il s'agit seulement ici de situer un fait dans le temps. [10e] s'inscrit dans un enchaînement que l'on va alors pouvoir suivre ; le fait rapporté en [10d] peut tout à fait être extrait de l'enchaînement dans lequel il était pris. Surtout, [10e] se donne comme référant à un fait spécifique, qui sera en tant que tel équivalent à nul autre : c'est d'une certaine exemplification particulière qu'il s'agit, celle de l'histoire racontée, avec tous les traits spécifiques qu'elle a pu avoir dans l'histoire en question. Au contraire, [10d] ne suppose aucune spécificité à *o*, qui pourrait être n'importe quelle autre exemplification de *N*, et qui ne se distingue que par son ancrage temporel : quelle que soit la spécificité de ce qui s'est passé au moment dit, l'énoncé n'en retient rien, car il ne s'intéresse pas à l'événement instancié en lui-même, mais simplement au fait que *N* ait été en cette occasion exemplifié.

C'était bien une différence de cet ordre que l'on trouvait entre [8d] et [8e] : d'un côté on traite un exemplaire particulier de la notion comme étant simplement une exemplification quelconque de la notion, prise dans une classe d'autres exemplifications ; de l'autre, on utilise la notion pour désigner un exemplaire dans sa particularité. Dans le premier cas, la particularité est construite sur

fond d'indiscernabilité (c'est un exemple particulier, mais il y en a d'autres) ; dans le second, particularité et exemplarité coexistent.

Sans doute le reportage en différé de [10d] n'a-t-il pas exactement la valeur partitive qui se manifeste dans [8d]. Mais à la place de cette valeur partitive, et jouant le même rôle, on trouve ce qui apparaît comme une contrainte relative à ce type d'énoncé : il faut que le fait mentionné soit situé temporellement. Dans les deux cas, il s'agit de fonder la particularité de l'occurrence construite sur des bases quantitatives (elle est particulière parce qu'elle est une parmi d'autres, ou parce qu'elle est située), précisément parce qu'aucune particularité qualitative ne lui est attribuée.

Ainsi le caractère plus ou moins itératif, plus ou moins spécifique, ou plus ou moins gnomique, de l'occurrence construite peut-il être mis en relation avec la forme que prend le repérage mis en œuvre.

4.6. Questions d'ancrage : le passé et le futur

Dans [10], comme c'était déjà le cas en [8] pour *un*, le mode de configuration du repérage opéré aura par contrecoup des effets sur la façon dont le référent ainsi construit est localisé.

En [10a], et [10c], on a une configuration de parcours qui s'oppose à quelque ancrage temporel que ce soit. En [10d], il faut que l'ancrage temporel soit construit explicitement dans la mesure où c'est lui qui fait toute la particularité du fait évoqué. En [10e], l'ancrage doit être prédéfini, puisqu'il faut que l'énoncé fasse

référence à un événement spécifique : il faudra donc que le procès soit donné comme acquis, soit parce qu'il ressortit au domaine du révolu, soit parce qu'il s'inscrit dans une fiction dont la référence est supposée indépendante du dire. En [10b] enfin, tout comme en [8b], l'ancrage sera déictique : dans la mesure où le référent est donné comme un simple exemplaire par delà sa spécificité, il faut que cette spécificité ne soit pas l'objet de l'énoncé, et soit prise comme une donnée ; la situation d'énonciation est par définition la sphère de ce qui est donné au locuteur et qu'il ne construit pas.

On a par conséquent une variation temporelle qui se déploiera sur un tout autre registre que dans [9a-e] : non plus celui de l'éventuel et de l'avenir plus ou moins imminent, mais celui du réalisé et du révolu plus ou moins distant. La différence entre singularisation et exemplification s'avère ainsi recouvrir des oppositions majeures, structurant notre appréhension classique du temps, entre virtuel et actuel d'une part, entre futur et passé d'autre part.

5. Bilan

On a trois principes de variation qui sont construits à partir d'une problématique ignorant totalement, du moins au départ, les distinctions aspectuo-temporelles : il est seulement question de la façon dont sont articulés référents, valeurs référentielles et notions, dans la constitution de la référence d'un énoncé. Ces trois principes

suffisent pourtant à rendre compte des différentes valeurs recensées dans les analyses du présent.

La seule spécificité des énoncés au présent serait donc de permettre la triple variation que ces principes induisent. De fait, on trouve des variations du même ordre avec des énoncés à « d'autres temps », mais il semble qu'elles soient plus limitées. Le subjonctif et le futur sont l'un et l'autre compatibles avec les cinq valeurs du repérage mais relèvent, le premier d'une singularisation, le second d'une exemplification (voir de Vogué 1993). L'imparfait (voir de Vogué 1999) et le passé simple (travail en cours : communication au colloque Chronos 4) sont tous les deux compatibles avec les configurations décrites ici en termes de jugement, de description et d'évocation, mais mettent en œuvre des formes de repérage déterminées.

C'est dire que tandis que les (autres ?) flexions verbales limitent la variation, le présent lui laisse prendre toute son amplitude. On est dès lors dans une logique du marquage : les énoncés au présent peuvent être tenus pour des énoncés non marqués. Ils sont maximalelement instables parce qu'ils sont dénués de toute marque qui limiterait cette instabilité.

Parce qu'ils n'ont pas d'autre spécificité sémantique que cette non-limitation, il n'y a pas lieu de les rapporter à la présence de quelque morphème spécifique que ce soit.

BIBLIOGRAPHIE :

BENVENISTE E., 1966 (1959), « Les relations de temps dans le verbe français », in *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard, p. 237-250.

CULIOLI A., 1990 (1976), « The concept of notional domain », in *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 1, Paris, Ophrys, p. 67- 81.

CULIOLI A., 1999 (1978), « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », in *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 2, Paris, Ophrys, p. 127-143.

DESCLES J.-P., 1995, « Les référentiels temporels pour le temps linguistique », *Modèles linguistiques*, XVI/2, p. 9-36.

DE VOGUE S., 1993, « Des temps et des modes », *Le gré des langues*, 6, L'Harmattan, p. 65-92.

DE VOGUE S., 1999a, « Ni temps, ni mode : le système flexionnel du verbe en français », *Cahiers Chronos 4 : La modalité sous tous ses aspects*, Amsterdam – Atlanta, GA, Rodopi, p. 93-115.

DE VOGUE S., 1999b, « Construction d'une valeur référentielle : entités, qualités, figures », *Cerlico : La référence 2 : Statut et processus*, 12, Presses Universitaires de Rennes, p. 77-106.

DE VOGUE S. et PAILLARD D., à paraître, *Altérité et déformation. Théorie des repères et structuration d'un dire*, Paris, Ophrys.

KLEIBER G., 1990, *La sémantique du prototype*, Paris, PUF.

MELLETT S., 1998, « Présent et présentification : un problème d'aspect », *Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 99 : *Temps et discours*, p. 203-213.

SERBAT G., 1988, « Le prétendu 'présent' de l'indicatif : une forme non déictique du verbe », *L'information grammaticale*, 38, p. 32-35.

TOURATIER C., 1996, *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.

ⁱ On se reportera par exemple aux argumentations que l'on peut lire dans (Touratier, 1996), ou (Serbat, 1988).

ⁱⁱ Pas plus d'ailleurs à un morphème de présent qu'aux autres constituants formels de l'énoncé, ou qu'à tout autre segment de son contexte. On soutiendra en effet que les énoncés forment généralement des séquences instables, l'ensemble des constituants formels qui les composent pouvant sans doute conditionner la valeur obtenue, mais ne la déterminant pas. Il en est de même pour les segments du contexte, a priori tout aussi instables. C'est dire que les mécanismes qui vont nous intéresser sont à concevoir comme étant fondamentalement autonomes par rapport aux unités morpholexicales constituant un énoncé et/ou son contexte. On se situe par conséquent dans une toute autre logique que celle qui voudrait déduire les valeurs de la présence de tel ou tel élément contextuel.

ⁱⁱⁱ Sur le concept de valeur référentielle, voir en particulier (Culioli, 1990/1976, p.73), où il est brièvement évoqué.

^{iv} Autrement dit, si c'est cet individu qui constitue le thème de l'énoncé : le couple référent / valeur référentielle coïncide en effet avec l'opposition thème / propos, pour ceux des énoncés du moins dont la structure référentielle s'ordonne sur cette opposition ([1] ci-dessous).

^v Sur la relation entre occurrences et notions, on peut se reporter à (Culioli, 1990/1976) ou (Culioli, 1999/1978).

^{vi} L'opposition entre ces trois catégories d'énoncés n'est pas sans rapport avec celle que Benveniste a introduite entre Discours et Histoire. L'étude conjointe des types de procès et de l'opposition entre massif et comptable dans le domaine nominal m'a cependant conduit à rajouter une troisième sphère dans l'opposition benvenistienne, qui correspond ici à ce qui est appelé « description ».

^{vii} Ce n'est pas en ces termes que les trois configurations sont distinguées dans (de Vogüé, 1999b), où il est question d'un jeu d'opposition entre des déterminations quantitatives et qualitatives de la référence. Il n'est pas possible dans le cadre de cet article d'expliciter la façon dont ces deux présentations sont liées. Je réserve cette tâche pour des travaux à venir.

^{viii} Le terme d'inclusion ne doit pas s'entendre dans le sens qu'il a en théorie des ensembles : il désigne ici une opération, et ne s'oppose dès lors plus de la même façon au terme d'appartenance. Il y a inclusion non pas parce que l'individu de référence serait à concevoir comme un sous-ensemble de la catégorie notionnelle en question, mais seulement parce que cet individu étant a priori un élément non réductible à quelque catégorie que ce soit, son identification à une occurrence de la catégorie en question procède d'une intégration, avec passage à l'intérieur.

^{ix} Les différents enjeux attachés à cette distinction sont examinés dans (de Vogüé et Paillard, à paraître).

^x C'est l'une des raisons pour lesquelles les énoncés peuvent de manière générale être instables dans leur interprétation. On peut voir cette variation à l'œuvre par exemple sur l'énoncé [3], où le prédicat *entrer* peut de fait référer à une qualité (« il est de ceux qui n'hésitent pas à entrer »), voire à une fonction (« c'est son rôle dans notre histoire »), ou simplement à une activité en cours (« voilà ce à quoi il est occupé »), plutôt qu'à un événement. Dès lors, pour [3], la configuration « évocation » est sans doute moins coûteuse, mais les autres configurations ne sont pas pour autant exclues.

^{xi} On s'inscrit donc ici en faux contre toute caractérisation du présent qui tenterait de le rapporter à une structure aspectuelle particulière. Voir par exemple (Mellet 1998).

^{xii} On ne traite pas ici du cas de *Dans trois ans, Paul est médecin*, qui s'interprète comme « Paul sera devenu médecin », et relève plutôt d'une recatégorisation du procès comme désignation de ce qui serait l'état résultant d'un événement. Les mécanismes d'une telle recatégorisation mériteraient une étude particulière.

^{xiii} Le terme de « référentiel » que l'on emploie ici et que l'on retrouvera plus loin prétend décrire des types de faits empiriques qui ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui occupent Desclées quand il emploie le terme dans (Desclées, 1995). Les deux concepts de référentiel doivent par conséquent être distingués.

^{xiv} On ne dit rien ici de la raison pour laquelle *un* favorise le repérage par singularisation dans cette configuration syntaxique particulière. On verra d'ailleurs que dans d'autres configurations, *un* est plutôt associé à un repérage par exemplification. La distinction qui nous importe n'est donc pas associée à la présence de tel marqueur particulier. Pour le reste, seule une étude spécifique sur *un* permettrait de rendre compte de ces variations.

^{xv} On peut mettre en relation ce double fonctionnement avec la querelle opposant au sein de la sémantique lexicale partisans d'une caractérisation du sens par des conditions nécessaires et suffisantes et partisans d'une organisation de la référence autour d'un prototype (voir le compte-rendu de cette querelle dans Kleiber 1990). Il s'agirait de mettre d'accord les deux camps, en déplaçant le centre du débat. La question n'est pas d'opposer une conception déterministe du sens à une conception « floue » de la référence : les frontières d'un domaine notionnel sont toujours indéterminées, tant du moins que l'énoncé ne les construit pas. Mais la notion est associée d'une part à des propriétés caractéristiques, celles de l'attracteur, d'autre part à un patron-type définissant une sorte de format pour les occurrences ; selon que c'est l'attracteur ou le type qui organise le domaine, le sens sera pris dans une logique des inférences ou du format. Les deux modèles ne sont donc pas concurrents, mais complémentaires, et ils rendent compte d'effets sémantiques distincts.

^{xvi} Dans (de Vogué, 1999a), ces deux formes de mises en relation sont rapportées à l'opposition entre prédication catégorique et prédication thétique : la première consiste à attribuer une propriété à une entité, tandis que la seconde prédique l'existence d'une entité instanciant une notion. En fait la distinction entre repérage par singularisation et repérage par exemplification est plus générale : elle concerne le mode de configuration des occurrences, et non pas directement des opérations effectuées sur les entités du référent. C'est seulement dans le cas des évocations, où référent et valeur référentielle coïncident, que la singularisation d'une occurrence pourra s'interpréter comme attribution de propriété tandis que l'exemplification d'une notion vaudra pour une prédication d'existence.

^{xvii} L'énoncé peut aussi avoir une valeur sécante, qu'elle corresponde à un diagnostic de la situation en cours, ou à une information sur ce que « il » est en train de faire. Cela doit être lié au fait que *descendre* admet l'interprétation processuelle correspondant à la configuration « description ».

^{xviii} Les termes que je propose ici ne sont pas nécessairement ceux que l'on trouvera dans les textes où s'élabore cette théorie du repérage (voir par exemple Culioli 1999/1976 ou de Vogué 1993). Je les choisis simplement dans la mesure où ils me paraissent adaptés à la présentation rapide que je donne de la théorie. Ces cinq configurations ne se définissent de toutes façons pas par des termes, mais par des articulations variées entre identification et altérité.

Résumé :

On soutient ici que le système flexionnel du français ne comporte pas de morphème du présent. Les nombreuses valeurs temporelles, aspectuelles et modales pouvant être prises par un énoncé au présent sont rapportées à l'interaction de trois grands principes de variation, relatifs au calcul de la référence des énoncés. Ce calcul est élaboré dans le cadre de la théorie du repérage d'Antoine Culioli. Il permet de rendre compte à la fois des types de contextes discursifs dans lesquels un énoncé au présent peut s'intégrer, des types d'opérations prédictives effectuées, et des différentes formes d'ancrage référentiel de l'énoncé.

It is argued in this paper that french flexional morphology doesn't include any morpheme for the so-called « present tense ». The numerous temporal, aspectual and modal values that happen to be taken by present-tensed sentences are shown to result from the interaction of

three general principles regulating the computation of sentences reference. This computing takes place in Antoine Culioli's theory of location. It accounts altogether for the different types of discursive contexts in which a present-tensed sentence may appear, for the types of predication implied, and for the various types of possible referential localisation of the sentence.